

SERVICES PERISCOLAIRES

GRILLE TARIFAIRE AU 01/09/2020

(Délibération du 17 décembre 2019)

Libellé	Tranche A QF ≤ 540	Tranche B 540 < QF ≤ 850	Tranche C 850 < QF ≤ 1350	Tranche D QF > 1350	Hors commune
Modulation	-25%	-12%	0%	10%	30%
ACCUEIL PÉRISCOLAIRE					
Horaire long Arrivée avant 7h45 Départ après 17h30	1,64 €	1,91 €	2,17 €	2,39 €	2,83 €
Horaire court Arrivée après 7h45 Départ avant 17h30 et garderie du Mercredi midi	1,22 €	1,42 €	1,63 €	1,79 €	2,11 €
MERCREDIS LOISIRS					
Modulation	-25%	-12%	0%	10%	45%
½ journée	3,29 €	3,86 €	4,38 €	4,82 €	6,35 €
Journée	6,47 €	7,60 €	8,62 €	9,49 €	12,51 €
RESTAURANT SCOLAIRE					
Modulation	-25%	-12%	0%	10%	40%
Repas enfants	2,64 €	3,10 €	3,52 €	3,87 €	4,93 €
Repas adultes	6,59 €				

Toute absence en mercredi loisirs et au restaurant scolaire, non justifiée par un certificat médical ou un motif familial grave, entraînera le versement d'une indemnité de désistement égale à 50 % des sommes dues. Justificatifs à envoyer sur l'adresse mail du Portail Famille : portail.famille@louverne.fr

Toute fréquentation des mercredis loisirs et du restaurant scolaire, non précédée d'une inscription dans les délais prescrits, fera l'objet d'une majoration de 50 % du tarif applicable à la famille. Inscription uniquement sur l'espace personnalisé du Portail Famille

LOUVERNÉ, le 07 janvier 2020

Le Maire,
Alain BOISBOUVIER


